Rabat, le 26 octobre 2026

Communiqué de presse

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la Constitution du Royaume, qui confère à la Cour des comptes la mission de vérification de la régularité des dépenses des opérations électorales ;

Et en application des dispositions de la loi organique n° 27-11 relative à la Chambre des représentants, telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment par la loi organique n° 53.25 ;

La Cour des comptes rappelle à l'ensemble des mandataires des listes de candidature pour l'élection des membres de la Chambre des représentants l'obligation de déposer leurs comptes de campagne électorale, comprenant un état des sources de financement des campagnes, l'inventaire des dépenses électorales et les tableaux y annexés, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de proclamation des résultats définitifs du scrutin du 23 septembre 2026, et ce, conformément aux dispositions de l'article 95 de la loi organique n° 27.11 relative à la Chambre des représentants, telle qu'elle a été modifiée et complétée, notamment par la loi organique n° 53.25.

Ce dépôt s'effectue, dans le même délai, selon une procédure combinant le dépôt par voie électronique du compte et des documents qui l'accompagnent, via la plateforme numérique dédiée à cet effet, et le dépôt direct, contre récépissé, de sa version physique accompagnée des pièces justificatives et des autres annexes auprès du greffe de la Cour des comptes ou du greffe de la Cour régionale des comptes territorialement compétente.

À cet effet, la Cour met à la disposition des personnes concernées une plateforme numérique permettant le dépôt par voie électronique des comptes de campagne électorale ainsi que la prise de rendez-vous pour le dépôt de leur version physique auprès du greffe compétent, selon les modalités et étapes suivantes :

1. Accéder à la plateforme numérique via le lien suivant, afin de déposer le compte de campagne électorale par voie électronique et de prendre rendez-vous pour le dépôt de sa version physique ; https://elections.courdescomptes.ma

2. Renseigner les informations relatives au mandataire de la liste de candidature et à la circonscription électorale, ainsi que les tableaux et formulaires relatifs aux sources de financement de la campagne électorale, à l'inventaire des dépenses et aux tableaux annexés ;
3. Imprimer et signer un exemplaire du compte de campagne électorale déposé par voie électronique ;
4. Prendre rendez-vous, via la même plateforme, pour déposer la version physique du compte, accompagnée des pièces justificatives des dépenses de la campagne électorale, d'une déclaration sur l'honneur attestant l'exactitude des informations déclarées, d'un document justifiant la candidature, ainsi que des relevés du compte bancaire dédié à la campagne électorale, directement auprès du greffe de la Cour des comptes ou du greffe de la Cour régionale des comptes territorialement compétente, dont les coordonnées des sièges figurent dans le tableau ci-dessous.

Tableau des sièges des juridictions financières et de leurs coordonnées :

JURIDICTIONS FINANCIÈRES	ADRESSE	TÉL./E-MAIL
Cour des comptes	Secteur 10 - Rue Ettoute - Hay Ryad BP 2085 - Rabat	05 37 57 67 00 ccomptes@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Tanger-Tétouan-Al Hoceima	10, Rue Sijlmassa, BP 1118, Tanger	05 39 32 54 89 crc.tanger@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de l'Oriental	Angle Bd des FAR et Bd Salaheddine El Ayoubi, BP 60000 - Oujda	05 36 70 65 33 crc.oujda@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Fès-Meknès	Avenue Hassan II, BP 30000 - Fès	05 35 65 24 87 crc.fes@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Rabat-Salé-Kénitra	Angle Av. Moulay El Hassan et Av. Moulay Youssef - Rabat	05 37 77 89 84 crc.rabat@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Béni Mellal-Khénifra	Immeuble El Mehdi 262, Bd Mohammed VI, BP 580 - Béni Mellal	05 23 42 22 62 crc.benimellal@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Casablanca-Settat	N° 7, Rue de l'Ambassadeur Ben Aïcha (anciennement Rue Pasteur) - Casablanca	05 22 60 64 21 / 05 22 41 69 59 crc.casablanca@courdescomptes.ma

JURIDICTIONS FINANCIÈRES	ADRESSE	TÉL./E-MAIL
Cour régionale des comptes de Marrakech-Safi	Avenue Agdal - Sidi Youssef Ben Ali, BP 40050 - Marrakech	05 24 40 07 37 crc.marrakech@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Drâa-Tafilalet	Immeuble « Moubarak », Boulevard Mohammed V, Place Hassan II, BP 12 - Errachidia	05 35 57 39 58 crc.errachidia@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Souss-Massa	Rue Oued Ziz, Hay Ryad Salam, BP 1133 - Agadir	05 28 29 61 61 crc.agadir@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Guelmim-Oued Noun	Bloc A, angle Av. Ibn Sina et Av. Omar Ibn Abdelaziz, Hay Tayert El Oulya, BP 1107 - Guelmim	05 28 77 43 96 crc.guelmim@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Laâyoune-Sakia El Hamra	Avenue Allal Ben Abdellah, BP 201 - Laâyoune	05 28 99 67 21 crc.laayoune@courdescomptes.ma
Cour régionale des comptes de Dakhla-Oued Ed-Dahab	Avenue Al oualae, N° 24 - BP 279 - Dakhla	05 28 93 21 76 crc.dakhla@courdescomptes.ma